



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 01 décembre 2022 à 18 h 00
Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIoux : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excuses :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations de :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

Étaient également présents :

ECOFINANCE : M. GULON
CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Émilie CAMBIER (Chargée de communication), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

ECOFINANCE

Présentation du logiciel relatif à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (démonstration C-MAGIC) par M. GULON de la société Ecofinance.

Patrick MERLE indique la valeur locative moyenne par commune au sein de la CCPAL. Il annonce la plus basse valeur locative à hauteur de 2 400 € pour la commune de Gignac et la plus haute à 4 700 € pour Ménerbes.

Charlotte CARBONNEL rappelle que ce travail est réalisé par les communes avec l'agent du cadastre et lors de la commission des impôts directs mais que le travail est compliqué.

Emmanuel BOHN indique que la valeur locative est également un déterminant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est perçue par l'intercommunalité. Il précise que la taxe d'habitation des résidences secondaires peut maintenant être majorée.

Frédéric SACCO indique que la Ville d'Apt avait découvert que si une augmentation de la taxe d'habitation avait lieu cela signifiait une augmentation proportionnelle de la taxe foncière.

M. GULON répond qu'avec le projet de la loi de finances, ce lien entre la taxe d'habitation et la taxe foncière serait rompu. Pour les communes, il souligne une perte du pouvoir de répartition et non du pouvoir fiscal. Le taux de taxe foncière ayant un impact sur les entreprises, il met en avant la difficulté rencontrée par les élus qui souhaitent préserver les commerçants locaux.

Patrick MERLE indique que le travail sur les valeurs locatives a permis à Ménerbes d'obtenir 80 000 € de recettes fiscales en plus (uniquement sur les résidences secondaires). Il précise que la Communauté de communes est considérée comme une intercommunalité « riche » étant donné qu'elle possède une réserve fiscale non utilisée. Il rajoute que le Pays d'Apt Luberon verse près de 900 000 € pour les intercommunalités « pauvres », au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

M. GULON souligne le fait que le problème sur la fiscalité concerne les logements anciens car les nouveaux ont bien été évalués.

Le Président remercie M. GULON pour sa présentation.

Frédéric SACCO explique que la Ville d'Apt travaille avec Ecofinance.

Laurence LE ROY demande quel est le coût.

Frédéric SACCO répond que pour la Ville d'Apt le coût a été de 30 000 €.

Emmanuel BOHN rappelle que la CCPAL a également travaillé avec Ecofinance sur la mise à jour de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et que sur 40 cas détectés, 40% justifiaient une correction. Il rappelle que cela optimise la dotation à venir.

Le Président annonce qu'il n'y a aucune catégorie 1 sur le territoire de la CCPAL.

Emmanuel BOHN annonce que Fabien UHRING, Directeur financier de la CCPAL, recensera les communes intéressées et fera un retour à Ecofinance afin que la société puisse proposer un devis personnalisé à chaque commune.

Présentation ECOFINANCE en annexe (1).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

1 – CONVENTION DE SOUTIEN A L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE DANS LES PETITES COMMUNES ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle le projet d'établissement du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, approuvé par la délibération le 20 juin 2019.

Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2020-2025 et le volet 2 « enseignement artistique » du dispositif départemental en faveur de la culture 2019-2025, adopté par délibération n°2019-436 du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental de Vaucluse, définit notamment de nouvelles mesures d'accompagnement financier – mesure 2.2 « Soutien à l'éveil musical dans les petites communes ».

La Vice-Présidente présente les actions d'éveil musical menées par les musiciens intervenants du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon dans les différentes communes pour l'année scolaire 2022/2023 et la présente convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 – entre le Département de Vaucluse et la CCPAL, pour l'attribution d'une subvention.

Elle indique les modalités d'attribution de ladite subvention dont la participation maximale du Conseil Départemental de Vaucluse de 25 500 euros est basée sur la part du salaire brut chargé des intervenants musicaux en fonction du nombre d'heures prévues dans les écoles primaires des différentes communes ainsi que la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes – entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, pour l'attribution d'une subvention dont la participation maximale du Conseil départemental est de 25 500 euros en faveur du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon.

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics.

La Vice-Présidente rappelle également le programme d'action d'éducation artistique et culturelles intitulé « Orchestre à l'école Saint Exupéry Apt », établi par convention entre la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la Mairie d'Apt et la CCPAL, à la date du 02 juillet 2019, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, ayant fait l'objet pour les années précédentes de financement de la Ville d'Apt et de l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS) au titre du Contrat de Ville.

Elle rappelle aussi la convention entre la DSDEN et la CCPAL, relative au développement d'un orchestre à l'Ecole Henri Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année scolaire 2021-2022, renouvelable par tacite reconduction, en date du 17 décembre 2021, projet innovant et original mêlant voix/percussions/nouvelles technologies regroupant 30 élèves de CM1 et de CM2 pour 2 heures de pratique hebdomadaire encadré par 4 enseignants.

Ces deux orchestres sont développés dans les quartiers prioritaires d'Apt identifiés dans le cadre du Contrat de Ville, à savoir : le quartier Saint Michel et le centre-ville intra-muros.

Le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Saint Exupéry (Quartier St Michel à Apt) pour l'année 2023 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Saint Exupéry (B612)			
Dépenses de fonctionnement TTC - 2023		Recettes de fonctionnement - 2023	
Salaires intervenants + primes	20 750 €	ETAT / DDCS (4%)	1 000 €
Gestion administrative	1 200 €	Ville d'Apt (7.5%)	2 000 €
Vie de l'orchestre Avec déplacements et visites dans l'année hors d'Apt	4 500 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (5.5%)	1 500 €
		Autofinancement (83%)	21 950 €
TOTAL	26 450 €	TOTAL	26 450 €

Le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Henry Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année 2023 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Henry Bosco « Koutoufla »			
Dépenses de fonctionnement TTC - 2023		Recettes de fonctionnement - 2023	
Salaires intervenants + primes	11 000 €	Ville d'Apt (13%)	2 000 €
Gestion administrative	1 200 €	Autofinancement (74%)	11 200 €
Vie de l'orchestre Avec déplacements et visites dans l'année hors d'Apt	3 000 €	ETAT / DDCS (6.5%)	1 000 €
		Fonds de dotation Mommessin-Berger (6.5%)	1 000 €
TOTAL	15 200 €	TOTAL	15 200 €

Laurence LE ROY demande si les programmations précédentes concernaient également ces écoles.

Véronique ARNAUD-DELOY le confirme et souligne le succès de ces programmations.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les renouvellements du projet Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry et du projet « Orchestre à l'Ecole Henry Bosco - Koutoufla », dans le cadre de l'appel à projet du contrat de la Ville d'Apt 2023.

Approuve les plans de financement prévisionnels pour ces deux actions présentées ci-dessus pour l'année 2023.

Sollicite dans le cadre du contrat de Ville d'Apt :

- Pour l'OAE Saint Exupéry (B612) : l'attribution d'une aide de l'Etat/DDCS à hauteur de 1 000 €, soit 4%, une aide de la Commune d'Apt à hauteur de 2 000 €, soit 7.5 % et le soutien financier du fonds de dotation Mommessin-Berger de 1 500 €, soit 5.5 %, du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2023.
- Pour l'OAE Henry Bosco - Koutoufla : l'attribution d'une aide de la Commune d'Apt à hauteur de 2 000 €, soit 13 %, une aide de l'Etat/DDCS à hauteur de 1 000 €, soit 6.5 %, et le soutien financier du fonds de dotation Mommessin-Berger de 1 000 €, soit 6.5 %, du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2023.

S'engage à inscrire ces dépenses de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2023.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX 2023

Le Président présente l'ébauche du calendrier des vœux 2023 des communes de la CCPAL.

Dominique SANTONI annonce les vœux du Département de Vaucluse mutualisés avec ceux de la Préfecture de Vaucluse le 13 janvier 2023 à la salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue.

PCS / PIS

Gérard BAUMEL fait référence au courrier envoyé par la Préfecture de Vaucluse rappelant que l'EPIC est désormais soumis à l'obligation de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde (PIS) si au moins une des communes membres est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS).

L'EPCI dispose d'un délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi MATRAS soit jusqu'au 26 novembre 2026.

Le Vice-Président souhaite recenser les référents PCS de chaque commune (nom, mail et téléphone à envoyer au service de la direction générale de la CCPAL). Par la suite, il transfèrera un mail de Résilience France afin de remplir un questionnaire d'évaluation du PCS. Il rajoute qu'en fonction des réponses données, une labellisation de Résilience France est possible pour les communes.

Il annonce que le coût de la cotisation à Résilience France s'élève à 175 € par an pour une commune de moins de 2 500 habitants.

Il fait référence à une éventuelle mutualisation entre les communes et l'intercommunalité sur l'analyse des risques au niveau du territoire.

1ERS ETATS GENERAUX DE L'EAU DU VAUCLUSE

Dominique SANTONI fait un retour sur les 1ers États Généraux de l'Eau du Vaucluse qui ont eu lieu le jeudi 8 décembre à Avignon.

Elle souligne une prise de conscience des français sur la question de l'eau. Elle rappelle que le Département de Vaucluse est un département agricole et touristique, impacté par la ressource en eau et que cette journée a été l'occasion de mettre les acteurs et les usagers autour de la table pour évoquer cette thématique.

Elle indique qu'environ 140 personnes étaient présentes pour cette journée dont Lucien AUBERT, Didier PERELLO et Fabrice PAQUETEAU (Directeur du service Eau et Assainissement de la CCPAL).

Elle présente les problématiques évoquées lors de cette journée :

- Comment économiser cette ressource en eau ? (Exemple : les écogestes qui peuvent représenter une économie de 20% de la consommation des particuliers)
- Le problème de l'eau pour le SDIS
- Quelles sont les pratiques vers lesquelles nous ne nous sommes pas encore tournés ?
- La réutilisation de l'eau et notamment des eaux grises
- La question des fuites d'eau
- Comment appréhender la saison touristique ? (Exemple : l'arrosage des golfs, le manque d'eau dans les distilleries de lavande)
- Quels financements demander ?

Dominique SANTONI annonce une suite avec les 2^e États Généraux de l'Eau du Vaucluse prochainement.

Jean-Pierre HAUCOURT explique qu'en Belgique les habitants sont encouragés à avoir une réserve de 10m³ d'eau chez eux. Il soulève l'idée de l'obligation du récupérateur d'eau dès le dépôt de nouveaux permis de construire.

Dominique SANTONI indique que les résultats des États Généraux de l'Eau des différents départements seront communiqués au Préfet de Région. Au final, il pourrait y avoir une réécriture de la réglementation concernant la ressource en eau afin d'avoir une gestion collective de l'eau plus résiliente.

POLICE RURALE INTERCOMMUNALE

Le Président fait un point de situation du service « Police rurale intercommunale ». Il précise que le service a été interrompu cette année et qu'une réflexion sera menée l'année prochaine concernant la continuité de ce service avec la concertation des communes intéressées selon l'intérêt porté à cette mission.

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Emmanuel BOHN fait un point de situation du service de DPO (Délégué à la protection des données). Il rappelle le départ de David CARBONNEL qui occupait le poste de DPO pour la CCPAL et pour 24 communes membres en précisant que la Ville d'Apt avait désigné son DPO au sein de sa mairie.

Il présente le devis de la société Lexagone qui propose un service externe de mise en conformité RGPD (règlement général sur la protection des données). Il précise que cette société travaille avec la Communauté territoriale du Sud Luberon (COTELUB).

Laurence LE ROY demande s'il est possible d'avoir un devis pour les communes de moins de 3 500 habitants et pourquoi le tarif est plus élevé lorsque la commune dispose d'un CCAS.

Emmanuel BOHN répond que la CCPAL peut demander un nouveau devis et que le supplément par commune possédant un centre communal d'action sociale (CCAS) s'explique par le traitement des données dans un CCAS.

Il ajoute que la CCPAL peut aussi recruter à nouveau un DPO (solution alternative) avec refacturation aux communes. Il rappelle qu'aucune refacturation a été faite jusqu'à aujourd'hui concernant la mission de mise en conformité RGPD.

Devis LEXAGONE en annexe (2).

CLIM'AGRI

Frédéric SACCO rappelle l'atelier d'appropriation Clim'Agri qui aura lieu le lundi 5 décembre à 18h au siège de la CCPAL. Cet atelier est à destination des élus communautaires et de la commission environnement et transition énergétique de la CCPAL.

Il espère une forte présence à cet atelier pour appréhender les enjeux agricoles et alimentaires du territoire sous l'angle de la transition écologique et énergétique.

SERVICE FINANCE CCPAL

Le Président annonce le départ de Fabien UHRING, Directeur financier de la CCPAL, au 1^{er} mars 2023.

PIECES ANNEXES

- 1- Présentation ECOFINANCE
- 2- Devis LEXAGONE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
Gilles RIPERT

